

# L'Echo Du Binos

Le journal de la ville de Seysses

Juin 2014 n° 31



[www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)

## RETOUR SUR...



Un franc succès  
pour cette 3<sup>ème</sup> édition  
organisée par le PAJ



Toutes les photos  
sont disponibles  
sur le site  
[www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)  
Rubrique  
"Albums photos"



## SOMMAIRE

RETOUR SUR	P.2
ÉDITORIAL	P.3
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	P.4
TRAVAUX	P.4/5
ENVIRONNEMENT	P.6
CCAS	P.7
SIVOM	P.8
AXE SUD	P.9
INCIVILITÉS	P.10
TRIBUNE LIBRE	P.11
DÉLIBÉRATIONS	P.12
VIE ASSOCIATIVE	P.13
ÉTAT CIVIL	P.14
COMITÉ DES FÊTES	P.14
AGENDA CULTUREL	P.14
AGENDA JEUNESSE	P.15
AGENDA	P.16

Couverture : **Sey'stival - mai 2014**

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ;  
Intervenants extérieurs



Impression : Imprimerie Cazaux  
Imprimé sur papier recyclé

Tirage à 3200 exemplaires

Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64  
www.mairie-seysses.fr

## ELECTIONS

**D**eux élections majeures viennent de se dérouler : celle des conseillers municipaux chargés de la gestion quotidienne au plus près des habitants et celle des députés européens plus éloignés. Si l'action des seconds est moins connue, elle n'en est pas moins importante.



Deux modifications lors de ces deux élections ont permis des pas en avant vers un peu plus de démocratie.

Pour la première, c'est l'élection directe des élus communautaires, avec pour conséquence une représentation des listes par commune, correspondant au vote des citoyens. Ce qui contribue aussi à la reconnaissance de l'importance des intercommunalités par rapport aux communes dans l'organisation territoriale.

Pour la seconde, c'est l'élection du président de la commission européenne, désormais élu par le parlement issu du suffrage universel, et non par les seuls membres de la commission, c'est-à-dire en fait les chefs d'état.

Les résultats de ces deux élections font ressortir un profond désarroi dans les populations, ainsi qu'un rejet des politiques menées par les dirigeants nationaux et européens.

## REFORME TERRITORIALE ET DIMINUTION DES RESSOURCES

**L**es bouleversements en cours ou en projet dans ces domaines vont immanquablement affecter notre commune.

Les structures de nos territoires vont changer avec les projets de fusion des régions, de suppression des conseils départementaux. Le renforcement de l'intégration intercommunale va se poursuivre : nouvelles compétences et mutualisations.

Les collectivités vont continuer à contribuer à l'effort de réduction du déficit de l'Etat. Après deux années (2012 et 2013) de stagnation des dotations, celles-ci ont diminué de 1,5 milliards d'€ en 2014, soit pour notre commune 43000€. L'annonce d'une réduction de 11 milliards de 2015 à 2017 laisse présager une baisse considérable.

Cette chute des moyens, aggravée par la diminution des subventions, aura inévitablement des conséquences sur les services à rendre aux habitants et sur l'investissement public local. Ce dernier point sera aussi ressenti par les entreprises qui n'ont pas besoin à l'heure actuelle d'un rétrécissement de leur carnet de commande.

*"La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre"*

*Beaumarchais*

Le Maire,  
Alain PACE

## LA BOULBÈNE DES VITARELLES

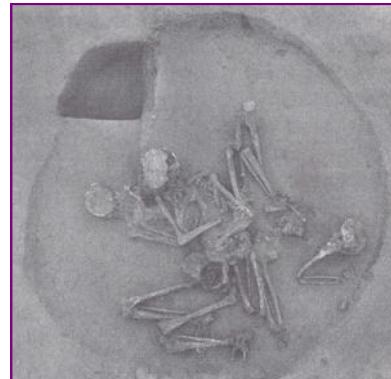
Début 2012, une fouille préventive de la Boulbène des Vitarelles (1380, route de Toulouse) s'est déroulée dans le cadre de la réalisation d'un groupement d'habitations (parking, villas, logements sociaux). Le sous-sol de 3 parcelles, objet de l'exploration archéologique, a mis en évidence une occupation protohistorique\* matérialisée par la présence de céramiques et de quatre squelettes humains déposés dans une fosse circulaire.

Les céramiques, associées à des aménagements domestiques sommaires tels que des foyers remonteraient à environ 2600 ans, durant le premier âge du Fer.

La sépulture a permis d'identifier deux enfants et deux adultes, dont une femme. Les dépôts de corps ont été pratiqués lors de deux phases distinctes. Le corps d'un enfant a été déposé au fond de la fosse, puis trois individus l'y ont rejoint avant le comblement définitif de la fosse.

D'après des analyses de prélèvements (par carbone 14), cette inhumation aurait été réalisée il y a environ 3500 ans, à l'âge du Bronze moyen.

Bien que des exemples de sépulture collective en fosse circulaire soient connus en France à différentes périodes, la sépulture mise en évidence lors de cette opération constitue à ce jour un modèle inédit parmi les pratiques funéraires du Bronze moyen.



\*protohistorique : époque, comprise entre la préhistoire et la période historique, caractérisée par

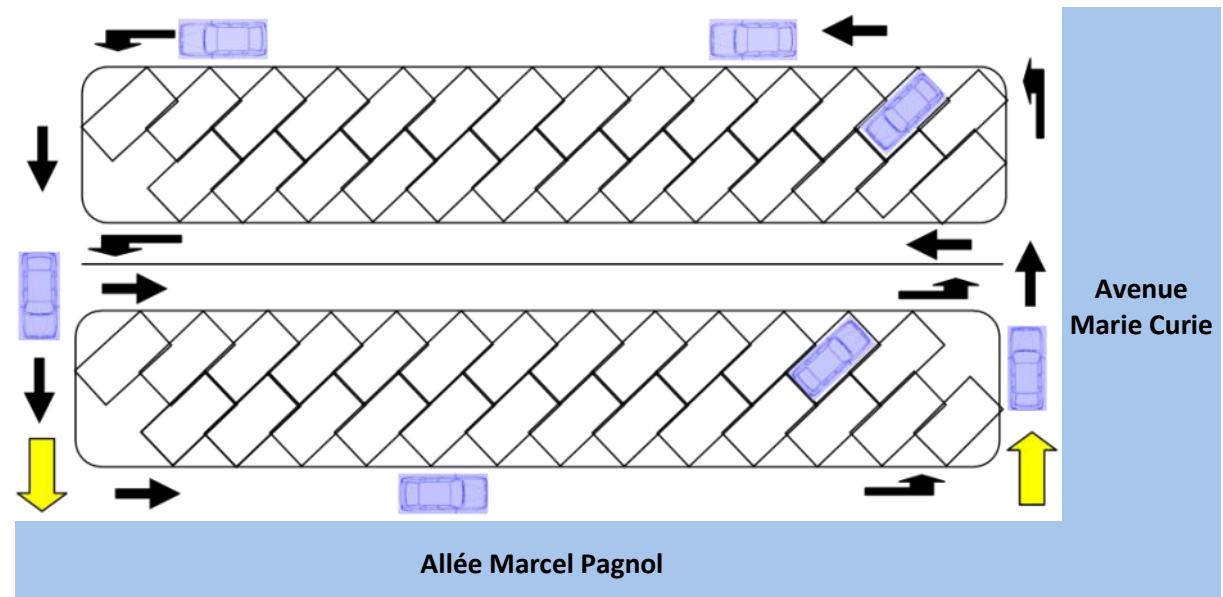
**Source :** Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

## TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS, A VENIR

### • Parking des écoles Paul Langevin

L'aménagement sera réalisé au mois de juillet : terrassement, aménagement pluvial, matérialisation de 53 places de stationnement

Part communale 109 000 €



# TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS, A VENIR

- **Panneaux STOP et marquage au sol place de la Libération :**  
*Part communale 3 600 €*



- **Piste cyclable rue du Parc :**  
*Part communale 2 300 €*



- **Route de Fonsorbes :**

**Sécurisation des voies et des déplacements doux** (piétons, cycles) en facilitant ceux des personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes,  
**assurer une liaison douce** entre les habitations bordant la route de Fonsorbes et le centre du village,  
**limiter la vitesse**

*Part communale 266 000 €*



## Le fauchage raisonné

Le Conseil Général de la Haute-Garonne entretient les bords de routes départementales de notre commune. Depuis l'automne 2010 il pratique le fauchage raisonné de ces dépendances vertes routières. Cette modalité de gestion se doit de garantir des conditions de circulation sécurisées aux usagers de la route, mais elle répond également à d'autres enjeux.

- Préserver l'environnement : par la réduction de l'utilisation des pesticides (6000 litres environ en 2007, 30 litres en 2013) et par la réduction des émissions de gaz à effet serre (réduction du nombre d'heures de fauchage).
- Favoriser la biodiversité : par la pratique du fauchage tardif et par l'augmentation de la hauteur de coupe qui permettent à la végétation et aux animaux d'accomplir leur cycle de vie avant le fauchage et d'éviter la destruction.
- Réduire les coûts de gestion : par la réduction de la consommation de carburant des engins et la réduction de l'usure des outils de coupe.
- Limiter les risques d'accidents pendant le chantier par la diminution des projections (cailloux, branches, déchets).

Trois périodes de coupe sont prévues sur le réseau des routes départementales :

- au printemps, fauchage de l'accotement sur une largeur de rotor et des zones nécessitant un dégagement de visibilité
- durant l'été, avec fauchage de l'accotement et des zones nécessitant éventuellement un dégagement de visibilité, du revers des fossés, et du talus sur une largeur de rotor si l'accotement mesure moins d'un mètre de large et en l'absence de fossé
- à l'automne, avec fauchage de l'accotement, des revers des fossés et des talus en déblai sur une largeur de rotor, ainsi que des rotors supplémentaires sur les talus uniquement pour des dégagements de visibilité ; cette intervention est différée mi-octobre 2014, une fois le cycle naturel des espèces animales et végétales accompli.



**Nous vous rappelons que l'entretien des haies privatives incombe aux propriétaires, le Conseil Général n'intervenant avec du matériel adapté que pour assurer les dégagements de visibilité.**

Les riverains, propriétaires jusqu'au milieu du fossé, sont tenus de l'entretenir ainsi que les têtes de ponts permettant l'accès à leur propriété.

Il appartient donc à chacun de ne pas y jeter de déchets empêchant l'écoulement normal des eaux.

Selon l'article L215-14 modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 JORF 31 /12/ 2006  
" (...) le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles\* débris et atterrissements\*\* flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."

\*accumulations de débris végétaux auxquels viennent souvent s'ajouter des déchets d'autre nature.

\*\*galets, graviers, sables, etc. érodés en aval et déposés lors de crues par le cours d'eau dans certaines zones formant des bancs qui, au fil du temps, se végétalisent et peuvent être préjudiciables au bon écoulement des eaux.

## CCAS

**U**n CCAS est un établissement public communal ou intercommunal, administré par un conseil d'administration et présidé suivant le cas par le maire ou le président du syndicat intercommunal.

### Parmi les attributions du CCAS :

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

La forme principale de l'action du CCAS reste la fourniture de secours en nature et en espèces afin de prévenir et de lutter contre tous modes d'exclusion sociale. Pour ce faire, le CCAS se voit allouer des crédits sur budgets communaux ou bénéficier de conventions conclues avec des associations.

**A Seysses, le CCAS propose une assistance aux personnes en difficulté :**  
**distribution de bons alimentaires (chèques-services)**  
**et aide à la recherche de logement.**

### Le CCAS peut créer des services sociaux :

- dispensaires, crèches, pouponnières, aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- foyers restaurants et restaurants d'entraide
- aide ménagère et soins infirmiers à domicile
- ateliers d'assistance par le travail.

### Les membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Le Conseil Communal d'Action Sociale est géré par un conseil d'administration composé, outre le maire, président de droit, à parité de conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés par le maire peuvent figurer :

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**A Seysses : outre le maire, il comporte huit membres élus et huit membres désignés.**

### Les membres élus :

Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL,  
Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO,  
Magali GRANDSIMON, Maryvonne SALES  
Jennifer DURAND, Elisabeth DELEUIL

### Les membres cooptés :

Raymond BAILLE, Isabelle AIMAR  
Cathy ARTICO, Gérard MANENT,  
Gérard CAMPOUSSI, Léon WCIORKA,  
Émile MAURY, Françoise FAUROUX

## PREVENTION CANICULE

Le Plan National Canicule (PNC) a été élaboré afin de déterminer les actions nationales et locales à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule. Il prévoit la mise en œuvre d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées isolées et /ou à risque, qui sont les plus exposées et les plus vulnérables.

### Repérage des personnes vulnérables :

Ce Plan National Canicule donne lieu à la mise en place d'un **recensement des personnes âgées et handicapées qui en font la demande**. Dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations communiquées resteront confidentielles. La collecte des données auprès des personnes concernées par le plan d'alerte et d'urgence repose sur une **démarche volontaire**. Ne peuvent figurer dans l'annuaire de la commune que des informations recueillies auprès de personnes qui en ont fait la demande elles-mêmes, par l'intermédiaire de leur représentant légal ou d'un tiers.

**Inscriptions :** Accueil du CCAS - 8 rue du Général de Gaulle **Tél. 05.62.11.64.80.**

# INTERCOMMUNALITÉ SIVOM DE LA SAUDRUNE



## • Pourquoi le Sivom de la Saudrune a-t-il été créé ?

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Saudrune est né en 1966 autour d'une volonté commune

de mutualiser les moyens matériels, financiers et humains afin de réduire les charges financières des communes adhérentes. L'origine du nom du syndicat vient du principal cours d'eau de notre territoire.

## • Comment fonctionne-t-il ?

Le SIVOM de la Saudrune est un syndicat à la carte où chaque commune peut faire le choix de transférer une ou plusieurs compétence(s) parmi les activités qu'il propose.

Il gère à ce jour les principaux domaines suivants :

- **L'eau** avec la production et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et la gestion des cours d'eau,
- **Les déchets** avec la gestion de la plate forme de compostage des déchets-verts,
- **Le patrimoine** avec son bureau d'études, la gestion de bâtiments publics et des aires d'accueil pour les gens du voyage.

## • Quelles sont les communes adhérentes ?

Il travaille aujourd'hui en intercommunalité avec les communes de Cugnaux, Frouzins, Lamasquère, Labastidette, Portet-sur-Garonne, Roques sur Garonne, Saint Clar de Rivière, Seysses et Villeneuve Tolosane.

## • Où est-il situé ?

Ses services sont implantés sur deux sites géographiques :

- Roques sur Garonne pour le centre administratif et l'usine de production d'eau potable
- Cugnaux pour son pôle environnement. Il regroupe une plate forme de compostage des déchets verts, une plate forme de co-compostage boues/déchets verts, une station d'épuration et une usine de traitement des sous-produits de l'assainissement.

## • Qui sont nos représentants élus par le Conseil Municipal ?

### Délégués titulaires :

Alain PACE, Alain AUBERT, Dominique ALM, Andrée ESCAICH, Michel PASDELOUP, Geneviève FABRE et Jérôme BOUTELOUP

### Déléguées suppléantes :

Yvelise MONTANE et Nicole CHAUDET

	Production et distribution de l'eau potable	Assainissement collectif	Aménagement Hydraulique	Voirie	Gestion des bâtiments publics	Aire d'accueil des gens du voyage	Funéraire
Cugnaux			X			X	
Frouzins	X	X	X	X	Maison des douanes Gymnase	X	X
Labastidette		X					X
Lamasquère		X		X			
Portet sur Garonne	X		X				
Roques sur Garonne	X		X	X			
Saint Clar de Rivière		X					
Seysses	X	X	X	X	Gendarmerie	X	X
Villeneuve Tolosane			X		Gendarmerie	X	

### Horaires d'ouverture

Le SIVOM de la Saudrune vous accueille :

**Centre administratif** : 45, chemin des Carreaux, 31120 Roques-sur-Garonne - **Tél. 05 62 20 89 50**

**Pôle environnement** : route de Portet, 31270 Cugnaux - **N° Indigo : 0820 821 013**

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

[www.sivom-saudrune.fr](http://www.sivom-saudrune.fr)



# INTERCOMMUNALITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AXE-SUD



La Communauté de Communes Axe Sud fédère 4 communes qui ont choisi la mise en commun de moyens humains et financiers pour le développement des services à la population dans une perspective à long terme. Elle est constituée par Frouzins, Seysses, Lamasquère, Roques-Sur-Garonne, Le conseil communautaire a élu son nouveau président : Alain Pace, Maire de Seysses.

Les grands axes dirigés par cette entité sont :

## • Le service restauration scolaire

Chaque année près de 250 000 repas sont servis en répondant aux dernières normes d'hygiène, de sécurité et de qualité requises pour préparer les repas de vos enfants. Ce service élabore les menus en collaboration avec une nutritionniste et selon **3 principes : la variété des menus, le plaisir du goût et l'équilibre alimentaire.**

### Inscriptions restauration scolaire

Dossier à rapporter avant le 1er août

## • Le service petite enfance est composé :

- d'un PAIPE's (point accueil et information petite enfance),
- d'un LAEP (lieu accueil enfants-parents),
- d'un espace écoute,
- d'une ludothèque,
- de quatre crèches,
- d'une halte-garderie,
- de quatre Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- et de vingt places réservées dans le cadre du partenariat avec la crèche d'entreprise de Leclerc "BébéBiz" pour les enfants des quatre communes.

80 professionnels qualifiés travaillent auprès des enfants (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puéricultrice, titulaire d'un CAP petite enfance, agent d'entretien).

### Relais Assistantes Maternelles - Seysses



## • L'école de musique

Une directrice, 14 professeurs, encadrent plus de 300 élèves. Elle permet au plus grand nombre d'accéder à la pratique de la musique dans de bonnes conditions, de favoriser les échanges, avec les différents intervenants, de développer et de diversifier les enseignements musicaux.

Elle est présente en milieu scolaire.

### Inscriptions Ecole de Musique :

Lundi 1<sup>er</sup> septembre de 17h à 20h

Mercredi 3 septembre de 14h à 17h

## • Déchets et propreté

Le service environnement est en charge de :

- la collecte des déchets ménagers et recyclables
- la déchèterie

### Planning des collectes :

Bac Vert ordures ménagères : lundi & jeudi

Bac jaune : tri sélectif : mercredi

Déchèterie Chemin de la plaine des Lacs

31120 Roques sur Garonne - Tél. 05 61 72 44 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h

Samedi de 9h30 à 12h - 13h30 à 18h

Dimanche de 9h à 12h

## • L'emploi

C'est un service gratuit de proximité pour toutes les problématiques liées à l'emploi et à la recherche d'emploi. Il s'agit d'un espace d'information et d'accompagnement pour aider les habitants de l'intercommunalité dans leur recherche d'emploi et dans toutes leurs démarches d'orientation, d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Mais c'est aussi un service d'aide au recrutement pour les entreprises.

## • L'aménagement de l'espace

Nos communes appartiennent à la 2<sup>ème</sup> couronne toulousaine et doivent donc répondre aux besoins d'urbanisation croissants.

Aménager, c'est ensuite proposer un cadre de vie correspondant aux attentes actuelles et futures de nos concitoyens et de ceux qui le deviendront.

Ce cadre de vie se doit d'être pensé de manière globale.

La Communauté de Communes a engagé une réflexion sur les enjeux liés à l'habitat en élaborant son PLH (programme local de l'habitat).

### Horaires d'ouverture

La Communauté de Communes Axe Sud vous accueille : 83 rte de Frouzins - 31120 Roques du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h00 à 18h

Tél. 05 61 72 69 60 [www.axe-sud.fr](http://www.axe-sud.fr)

## Voirie - Stationnement sur les trottoirs

La part de l'espace urbain consacrée aux piétons est souvent réduite par rapport à celle accordée à la circulation motorisée.

Ce déséquilibre est encore plus marqué à cause du comportement irrespectueux de ceux qui garent leur véhicule sur les trottoirs.

Ce comportement incivique n'est pas le seul fait des automobilistes. Parfois, les utilisateurs de deux roues garent aussi leur véhicule sur des emplacements réservés aux piétons.

De cette façon, les piétons se retrouvent sur la chaussée, en danger. Ceci est également pénalisant pour les personnes à mobilité réduite, les fauteuils roulants et les poussettes.

L'article R 417-10 du code de la route prévoit une contravention d'un montant de **35€** en cas d'arrêt ou de stationnement gênant d'un véhicule sur le trottoir réservé aux piétons.



Vu - Route de Fonsorbes  
sur un nouveau trottoir

***Se garer sur un trottoir n'est pas une alternative mais bien une infraction.***

## Nuisances sonores



Tout auteur de bruit peut être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité, et **ceci de nuit comme de jour**. Il faut savoir également que le "droit" d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

**RAPPEL : Par arrêté préfectoral du 23 juillet 1996,**

**Art 5** - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (... ) ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h**

***Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions financières.***

**Art 6** - Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non de conflit**

*En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.*

## OPPOSITION MUNICIPALE

Coucou ! On est toujours là ! Action citoyenne, oui, oui, !! Grâce à vous, à votre soutien. Et maintenant, à nous de travailler.

De nos jours, nous ne pouvons plus laisser faire ceux qui nous représentent, seuls, face aux directives économiques qui nous sont imposées. Si vraiment nous voulons voir des changements cela commence dans notre village. Il faut dire NON quand ça ne nous convient pas, savoir demander, faire des pétitions, revendiquer, exiger que notre village soit un cadre de respect, de convivialité et de joie de vivre, c'est ce que l'on désire. Donc, nous devons nous rassembler : dans les quartiers entre voisins, entre parents d'élèves à l'école, entre collègues au travail, ...

Pour l'amélioration de la vie de tous les jours, l'action municipale ne peut se réaliser sans la participation et le soutien des Seysois : une école qui instruit, dans la tolérance et avec les connaissances actualisées pour que nos enfants deviennent les acteurs de demain ; des parcs, des lieux de rencontre, de promenade ; des commerces de proximité, des artisans, des agriculteurs ; des manifestations culturelles, sportives, ...

Aujourd'hui nous devons oser lever la voix pour être entendus. On a tous les mêmes attentes et on ne pourra y arriver qu'ensemble. Notre travail, avec vous, sera de créer une dynamique de dialogue pour résoudre les petits tracas du quotidien et en même temps planter des fermes fondations pour un développement cohérent, respectueux des personnes et de l'environnement.

Soyez présents, veillons aux grains ! L'humain d'abord !

C'est ainsi que nous comptions engager notre action municipale.

Action citoyenne Eva Flores

## OPPOSITION MUNICIPALE

Petite leçon de démocratie !

Le 30 mars dernier, les Seysois ont choisi une équipe, pour présider aux destinées de la collectivité pour les 6 prochaines années.

Au cours de cette campagne, nous avions exprimé nos idées et notamment celle d'intégrer dans le choix des grandes orientations structurantes, une large représentation de toutes les sensibilités et catégories de Seysois.

Hélas ce concept, que nous appelions de nos vœux, ne sera pas retenu par l'équipe élue majoritaire.

Aucun d'entre nous, ne participera aux choix des grandes orientations.

Nos candidatures aux postes de responsabilité, que ce soit au sein du conseil municipal comme à celui du conseil communautaire, ont été rejetées.

C'est bien sur un défi pour nous les six élus de l'opposition, mais aussi pour les 40% de Seysois qui nous ont soutenus.

Pire encore, notre candidature à la commission d'appel d'offres, qui par la loi prévoit un siège pour l'opposition n'a pas été retenue, la majorité préférant s'allier pour la circonstance à la troisième liste pour faire élire sa seule représentante, notre présence pourtant justifiée au regard du vote des Seysois doit certainement gêner dans cette commission importante pour le budget de la collectivité.

La démocratie participative que nous soutenons, ayant pourtant convaincu un peu plus de 40% des Seysois, n'est pas prête de voir le jour...

La main mise sur les collectivités (commune et communauté de communes), par un petit groupe élu par une courte majorité, puisqu'elle n'atteignait même pas la majorité du corps électoral exprimé, va encore être plus prégnante que, lors du précédent mandat.

Alain VIDAL, groupe « Mieux Vivre à Ensemble ».

# DÉLIBÉRATIONS

## *Les principales délibérations du Conseil Municipal du 17 avril*

- ◆ Liste des acquisitions et des cessions immobilières 2013
- ◆ Liste des marchés publics 2013
- ◆ Adhésion de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO
- ◆ Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO
- ◆ Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents
- ◆ Election des délégués du SIAS Escaliu
- ◆ Election des délégués du SIVOM de la Saudrune
- ◆ Election des délégués du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine
- ◆ Election des délégués du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne
- ◆ Election des délégués pour le collège électoral Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées
- ◆ Election des délégués du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO
- ◆ Election des délégués du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement
- ◆ Nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS
- ◆ Election des membres du Conseil d'administration du CCAS
- ◆ Délégation au Maire pour exercer certaines attributions du Conseil
- ◆ Désignation du délégué élu au CNAS
- ◆ Indemnités de fonction des élus
- ◆ Taux d'imposition 2014
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Forfait communal école St Roch
- ◆ Demande de subvention pour travaux d'aménagement du ruisseau de la Saudrune
- ◆ Avis sur l'extension de la station d'épuration de Cugnaux
- ◆ Dénomination de voie projet 6ème sens : impasse Boris Vian
- ◆ Dénomination de voie Clos des Oliviers : impasse de Galé
- ◆ Subvention foncière au Nouveau logis Méridional
- ◆ Cession d'une parcelle au SIVOM de la Saudrune

## *Les principales délibérations du Conseil Municipal du 22 mai*

- ◆ Rapport d'activités de MANEO pour l'année 2013
- ◆ Composition de la commission d'appel d'offres
- ◆ Composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- ◆ Composition de la commission des impôts directs
- ◆ Création des commissions municipales facultatives
- ◆ Désignation des membres élus du Comité Technique Paritaire
- ◆ Désignation du correspondant défense
- ◆ Règlement intérieur du Conseil Municipal
- ◆ Raccordement d'un abribus du Conseil Général à l'éclairage public
- ◆ Remplacement et modification de panneaux de signalisation verticale
- ◆ Acquisition et classement dans le domaine public des voies et réseaux de l'impasse Germaine Tillion

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)  
(Vie Municipale / Délibérations)



## Association des Commerçants et Artisans

**L**'Association des Commerçants et Artisans de Seysses fraîchement créée le 22 novembre 2013 par Sylvie CASSAING, fleuriste à Seysses, propose aux artisans et commerçants de la commune de dynamiser leurs actions par une cohésion collective, axée sur la communication avec et pour les habitants du village. C'est aussi l'occasion de présenter des animations à certaines dates clés de l'année afin de représenter le savoir faire artisanal et commercial de notre main d'œuvre locale. Enfin, l'association se met au service du commerce et de l'artisanat de Seysses pour promulguer la notion essentielle du service.

**Contact : Sylvie CASSAING Tél. 06 14 69 48 39**  
(site web en cours de création)

## Le Seysses Arts Martiaux judo ju-jitsu

**L**e Seysses Arts Martiaux judo ju-jitsu est une association présente sur la commune depuis 1987. Elle a d'abord proposé à ses adhérents du judo, puis du ju-jitsu mélange de judo et de karaté et depuis cette année du taïso gymnastique à base d'exercices d'échauffement de judo.

Le club comprend, à ce jour, 146 licenciés de 4 à 69 ans. Les objectifs de l'association sont l'éducation et la formation des jeunes judokas dans les respects des règles élémentaires du code moral du judo, dans le partage, le vivre ensemble et l'échange.

Cette structure permet à chacun de pratiquer sa discipline à son niveau, loisir, technique ou compétition.

Elle propose, chaque année, sur la commune, trois événements liés à son activité : une compétition de judo, une compétition de ju-jitsu, un gala de fin d'année et un loto.

Depuis cinq ans, un stage de printemps (5 jours à la mer) est proposé aux adhérents, à partir de la catégorie benjamins.

Pour cette saison, les principaux résultats sont les suivants : une cadette 9<sup>ème</sup> au championnat de France, une seniore qui monte en 1<sup>ère</sup> division, une judokate qualifiée pour les championnats de France 3<sup>ème</sup> division, 4 cadets sélectionnés pour la coupe de France et 1 pour le critérium de France, 2 minimes qualifiés pour les championnats de France par équipe de département.

Un partenariat avec l'association de judo a été mis en place par la municipalité.

Un éducateur de judo intervient bénévolement tous les lundis et vendredis soirs sur le temps d'accueil extrascolaire pour proposer une initiation aux enfants de 6 à 11 ans.

**Si vous souhaitez rejoindre le club et pratiquer dans une ambiance familiale et chaleureuse vous pouvez les contacter :**

- par mail à [sam.judo@laposte.net](mailto:sam.judo@laposte.net)
- sur leur site internet <http://seysses-arts-martiaux-judo-ju-jitsu.fr/>
- ou venir les voir au dojo de Seysses, allée Marcel Pagnol à côté des écoles.



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

### Bienvenue à

05/04 Mehdi TIQDDARINE  
13/04 Mathias SIREYJOL  
22/04 Rebelle REIG  
28/04 Louise LEGRAND JACBOBERGER  
11/05 Samuel TRICOIRE  
21/05 Tyson LOBRY  
28/05 Lou DÉLÈS ALIBERT

## MARIAGES

### Félicitations à

03/05 Chantal SANTOS & Mario PAYET-POTHIN  
06/05 Angélique MARSOUKINE & Fabien ABERKANE  
13/05 Janik PASSALACQUA & Adolphe BERTIER  
17/05 Elisabeth ALZIEU & Christian BAPST  
07/06 Mathilde MOCQUARD & Nicolas CHABBAL  
10/06 Marie CRIADO & Shota GURTSKAIA

## BAPTÈME REPUBLICAIN

17/05 Lucie GROS  
30/05 Ilona NGUYÊN  
30/05 Calista NGUYÊN

## DÉCÈS

*Sincères condoléances aux familles de*  
28/04 Max BILLAC  
29/04 Thierry SMAER  
08/05 Jean-Pierre MÉLIA  
29/05 Jean-Claude OLIO

## COMITÉ DES FÊTES

La nouvelle municipalité souhaite relancer un Comité des Fêtes (association loi 1901). Afin de pérenniser les manifestations (13 juillet et fête locale), nous faisons appel aux Seysois souhaitant s'investir dans la vie de la ville. Le Comité des Fêtes dispose d'un budget spécifique. Sans sa création, nous ne pourrons assurer le devenir des manifestations festives pour 2015. Contact (avant le 31 aout) : service communication de la ville de Seysses  
Tél. 05.62.11.64.67 - [infos@mairie-seysses.fr](mailto:infos@mairie-seysses.fr)

## AGENDA CULTUREL

**CULTURE**

**CONCERT**  
Harmonie  
Nicolas Dalayrac

**dimanche 29 juin à 17h**  
**Parc de la Bourdette**

"L'Harmonie Nicolas Dalayrac", 35 musiciens, dirigée par Patrick Pagès interprètera un programme original

**"QUAND Nougaro rencontre Gerschwin"**

Ouvert à tous - Gratuit  
(En cas d'intempéries, repli à la salle des Fêtes)



## PROCHAINEMENT ART'EXPO

Samedi 11 et dimanche 12 octobre  
à la Salle des Fêtes  
Exposition ouverte aux artistes amateurs  
Peinture, sculpture, photographie et métiers d'art.

**Invitées d'honneur :**  
Ariane Blanquet pour "Mosaïa"  
mosaïques  
<http://mosaia.free.fr>

Alexandra Fojt pour l'atelier "Relis moi":  
reliure et dorure traditionnelles.  
<http://relismoi.unblog.fr>

*Vous pouvez vous inscrire dès à présent  
auprès de la Médiathèque*

*Pour tout renseignement sur les événements organisés par le Service Culturel (Billetterie, réservations) :  
Médiathèque de Seysses - 05 62 23 00 63 - [mediatheque@mairie-seysses.fr](mailto:mediatheque@mairie-seysses.fr)*



## ↳ ACCUEIL DE LOISIRS : ALAE

**Passerelles :** Le passage d'une structure d'accueil à une nouvelle est toujours un moment important dans la vie d'un enfant, d'un jeune. Afin de faciliter ces changements de structures, des "passerelles" ont été mises en place en juin, et le **1<sup>er</sup> juillet** une passerelle aura lieu avec les grandes sections maternelles et les enfants de l'école élémentaire Paul Langevin.

## ↳ ACCUEIL DE LOISIRS : ALSH

**Vacances d'été :** du **07/07 au 25/07 et du 25/08 au 29/08** **Thème : "soleil, nature, évasion"**

### Sorties :

mercredi 09 juillet : "Séquoia Vertigo" au Carla-Bayle (tous les enfants)

mercredi 16 juillet : mini randonnée et jeux au bac de Portet (3/6 ans)

mercredi 16 juillet : randonnée pédestre - Rieumes (7/14 ans)

mercredi 23 juillet : parc animalier des Pyrénées à Argelès/Gazost (tous les enfants)

mercredi 27 août : "aux jardins de Martels" à Giroussens (3/6 ans)

## ↳ ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) :

### Stage Multisports du **7 au 11 juillet**



**mardi 8 :** rugby avec la participation du Racing Club de la Saadrune,

**mercredi 9 :** sortie VTT à la forêt de Bouconne en partenariat avec le SOS Cyclotourisme

**vendredi 11 :** sortie randonnée intergénérationnelle dans les Pyrénées à Payolle en partenariat avec le Club Ski Montagne.

Egalement au programme : escrime, speedminton, omnikin, kinball, tir à l'arc.

## POINT ACTIONS JEUNES (PAJ)

### Les horaires :

- ◆ Tous les mercredis scolaires : de 13h à 19h
- ◆ Tous les vendredis scolaires : de 17h à 19h
- ◆ Tous les samedis scolaires : de 13h à 18h
- ◆ Pendant les vacances : de 9h à 19h

*Un planning mensuel d'activités est à disposition des jeunes, celui-ci peut être consulté au PAJ, au bureau du SEJS ainsi que sur le site de la mairie.*

### PENDANT LES VACANCES :

Pour les vacances d'été, le PAJ est ouvert du lundi 07 au vendredi 25 Juillet.

Les animateurs vous proposent :

- Un **chantier loisirs\*** du 7 au 11 juillet en matinée, qui permettra de réduire le prix du séjour à Argelès,
- Un séjour à la mer (randonnée aquatique, bouées tractées, plage, soirées etc) du 15 au 18 Juillet
- Des sorties aquatiques (rafting, piscine, cap découverte, etc..)
- Des ateliers ou activités au PAJ (tournoi de foot, rencontres inter structures, ateliers culinaires et manuels, du sport, des jeux d'eau, ateliers artistiques, etc..)
- Pour clôturer l'été du PAJ, le jeudi 24 juillet les jeunes organiseront la soirée traditionnelle avec DJ et barbecue.

**\*chantiers loisirs :** est un dispositif qui permet aux jeunes de pratiquer des activités de loisirs (à tarif réduit) en contrepartie d'un "travail" à réaliser.

**Exemple :** pour bénéficier d'un tarif réduit sur un séjour au Futuroscope les jeunes ont habillé les poubelles et ont restauré les bancs du parc de La Bourdette , cet été ils restaureront les portails de l'école Paul Langevin pour bénéficier d'un tarif réduit sur un séjour à Argelès.

**Vos idées sont les bienvenues, pour cela, n'hésitez pas à venir rencontrer les animateurs.**

PAJ - 26 rue Savignol - Contact : Gabrielle ou David - 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr

*Retrouvez toutes les informations jeunesse*

[www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr) - rubrique jeunesse / Accueil de Loisirs ou Point Actions Jeunes

# AGENDA

## Juin

### Du côté des associations

#### CLUB AIKIDO SEYSES

Dimanche 29 à 9h au dojo : 1<sup>er</sup> stage dirigé par le Chargé d'Enseignement National (CEN) 6<sup>ème</sup> Dan, Henri Avril. Participation 10 € Renseignements : 05 34 48 90 05

#### CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 29 : Signal de Bassia (65)  
Plus d'infos : 05 61 56 11 31

## Feu d'Artifice

13 juillet

A la tombée de la nuit  
stade Savignol

**FEU D'ARTIFICE**

Parc de la Bourdette

**BAL**

Orchestre "PATRICIA FEINDER"

Buvette tenue par l'amicale de la Pétanque

## Juillet

### Du côté des associations

#### CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 6 : Etang de Bésibéri (Espagne)  
Dimanche 13 : Cascade de Nerech et passage d'Esque (09)  
Dimanche 20 : Etangs du Picot (09)  
Dimanche 27 : Tour de la vallée du Lys (31) Plus d'infos : 05 61 56 11 31

## Août

### Du côté des associations

#### CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 3 : Pic du Céciré (31)  
Dim. 17 : Lac de Boum et port de Vénasque (31)  
Dim. 24 : Lac de Montarrouye (65)  
Dim. 31 : Pic des trois Seigneurs (09)  
Plus d'infos : 05 61 56 11 31

## Fête Locale



**ASSOCIATION "LE PASSAGE"** L'association "Le Passage" recherche des **bénévoles** H/ F pour une activité **d'accueil et d'écoute des familles** des détenus du Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses – par ½ journée 7h30/12h00 – 12h00/16h30 – les mercredis et samedis chaque semaine. Contact : Hélène ARNOUX : 06 84 15 78 11

**FOOTBALL** Inscriptions école de foot saison 2014 - 2015 : enfants nés à partir de 2009

**U.S. SEYSES FROUZINS** Le club recherche également des éducateurs pour son école de foot.

Plus de renseignements : André SANCERRY au 06 17 57 27 15

**FOYER RURAL DE SEYSES** saison 2014-2015 Début des inscriptions au Foyer Rural de Seysses

<http://www.foyer-rural-seysses.fr> - Tél. 05 61 56 93 26

**MAIRIE DE SEYSES** - 10 place de la Libération - Tél. 05 62 11 64 64 - [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)

### HORAIRES D'ÉTÉ

**Hôtel de ville** : du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h, fermé le samedi matin (du 1<sup>er</sup>/07 au 23/08)

**Médiathèque** : du lundi au vendredi : 8h - 13h, samedi : 9h - 12h (du 7/07 au 30/08, fermé samedi 16/08)

**Accueil Service Enfance, Jeunesse et Sports** : du lundi au vendredi : 8h30 - 12h (du 7 au 18/07 et du 25 au 29/08)

